

Déclaration de la FSU au CHSCT-D du 8 octobre 2020.



Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Pendant que notre ministre s'attache à faire vivre des *F.S.U.* polémiques telles que celle sur la tenue républicaine ou encore se lancer dans des projets de lois tendancieuses comme risque de l'être celle sur la lutte contre les séparatismes, nous tenons à recentrer ici les réelles questions, de terrain, qui préoccupent la profession et, plus largement, la société.

C'est dans ce contexte que la délégation FSU souhaite la bienvenue à monsieur Poggioli et madame Meisse au sein du CHSCT-D, instance qui fonctionne et à l'intérieur de laquelle la bonne communication entre les différents membres et les différents temps d'échanges permettent un travail sérieux.

Malgré tout, la FSU tient à mentionner certains « dossiers » qui, force est de constater, perdurent et se retrouvent régulièrement à l'ordre du jour du CHSCT-D. Ces situations sont souvent complexes et demandent toute l'attention et l'engagement de l'instance, dans l'intérêt de la santé, la sécurité et les conditions de travail des personnels.

Nous souhaitons parler des situations en liens avec les EBEP, élèves à besoins éducatifs particuliers. Si toutes ces situations sont différentes, il est important que l'institution prenne du recul pour tirer les conclusions nécessaires à la mise en place des réponses les plus adaptées. Lors du CHSCT-D du 25 juin, le directeur académique a mentionné qu'une expérimentation, impliquant quatre équipes mobiles gérées par l'ARS, seraient mises en place. Nous n'avons reçu aucune information à ce sujet. Nous souhaitons connaître son avancée et espérons que cela puisse au plus vite venir soutenir et aider les équipes en difficulté.

Un autre dossier qui manifestement peine à être résolu est celui de l'hygiène de certaines écoles stéphanoises. La résolution de ce problème, d'une importance certaine dans un contexte normal, devient cruciale dans le contexte épidémique. Nous l'avons déjà dit mais le répétons, il est nécessaire que l'administration travaille étroitement avec le service éducation de la mairie de Saint-Étienne. Car si cela relève des compétences municipales, les problèmes d'hygiène impactent le fonctionnement pédagogique des écoles et la santé et la sécurité des personnels, compétences qui incombent pleinement à la DSDEN.

Enfin, lors du CHSCT-D du 15 mars 2019, la question de la responsabilité en matière de sécurité incendie des directeurs et directrices en cas d'exploitation des locaux hors temps scolaire a été posée. L'administration devait saisir le service juridique afin d'apporter une réponse. A ce jour, 1 an et demi plus tard, nous n'avons toujours aucune réponse.

Concernant maintenant des sujets plus récents, la FSU regrette le silence absolu de l'administration quant aux conséquences et adaptations nécessaires liées au contexte actuel. Aucune prévention, réflexion ou action n'est mise en place sur ce sujet. Les problèmes liés à la voix sont très présents, la fatigue et les risques psychosociaux liés notamment au port du masque constant doivent être pris en compte par l'employeur. Les collègues font remonter un réel besoin en la matière.

Pour finir, la FSU a bien pris connaissance du partage du département pour les médecins de prévention du Rhône. Nous souhaitons maintenant savoir quand et comment cette information majeure va être communiquée aux collègues.